

### Régie des produits pétroliers

der à mes collègues que le système de contrôle des exportations s'étend aux produits raffinés du pétrole comme au pétrole brut.

Il serait utile, je pense, de mentionner certains éléments qui ont contribué à la très forte augmentation du prix du pétrole sur les marchés internationaux depuis 1970. D'abord, il y a eu un relèvement des impôts de la part des pays producteurs outre-mer consécutif en grande partie aux efforts déployés par l'OPEP, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole. En même temps, des changements se sont produits dans les cours du change qui ont touché surtout l'Amérique du Nord et les négociations de l'OPEP, de sorte que le pétrole importé sur notre continent coûte plus cher. De plus, les producteurs d'outre-mer ont obtenu le droit de participer à la production du pétrole qui était anciennement exclusivement réservé aux sociétés privées; cela aussi a contribué à faire monter les prix. Outre cela, la pression soutenue de la demande croissante de pétrole a aussi affecté les marchés pétroliers surtout au cours des derniers mois et, partant, le coût du transport du pétrole importé en Amérique.

Il est impossible d'indiquer de façon précise comment cette hausse des prix va affecter le coût du pétrole à l'état brut livré sur notre marché de l'Est, lequel dépend des importations, parce que l'augmentation se répercute encore dans les arcanes du système. Toutefois, selon les estimations déposées au début de l'année par l'Office au comité permanent, de 1970 à février 1973, le coût moyen du pétrole brut importé s'est accru d'au moins 85c. le baril, soit d'environ 30 p. 100. Ces dernières années, les importations de produits du pétrole raffiné dans l'Est du pays ont diminué avec l'avènement de nouvelles raffineries. Mais la structure du marché de l'Est du Canada est encore telle qu'elle a considérablement besoin de produits du pétrole raffiné. En effet, bien des sociétés pétrolières indépendantes qui ressentent tellement le pincement de la situation internationale, qui a changé, avaient pu exploiter leur entreprise dans cette région car il leur était possible d'acheter de l'essence raffinée à l'étranger à bas prix pour la revendre au marché situé à l'est de la vallée de l'Ouataouais, c'est-à-dire au marché de l'Est canadien.

Bien sûr, avec la pression croissante exercée sur les prix du pétrole, en général, l'augmentation importante des prix des produits du pétrole raffiné et la très grande demande provoquée par la pénurie des approvisionnements internationaux, les ressources dont disposaient autrefois les sociétés pétrolières indépendantes en particulier, mais pour le marché de l'Est canadien, se sont maintenant sensiblement épuisées. Par conséquent, la société indépendante ne souffre pas tant de la pénurie causée par le détournement des possibilités de raffinerie au Canada, où ils avaient l'habitude de s'approvisionner, que de ne pouvoir obtenir de l'étranger les stocks de produits raffinés qu'ils avaient auparavant. A mon avis, avec ou sans contrôle d'exportation, c'est-à-dire avec ou sans réglementation de l'exportation des produits raffinés canadiens vers les marchés des États-Unis, le stock des produits raffinés destinés au marché canadien devra diminuer. Ceci vient du fait que, à mon avis, nous pouvons nous attendre, tout au long de cette année et tant que ces prix se maintiendront, à ne pas importer autant de produits raffinés que nous en avons importé dans le passé, les conséquences économiques étant celles qu'ont connues certaines sociétés.

L'Office me dit en particulier qu'en 1973 il n'a presque pas été importé d'essence à moteur au Canada. Je dois expliquer qu'il faut avoir un permis pour importer le produit raffiné. Si, au cours de l'année précédente, il est

entré au Canada 146,000 barils de produits raffinés par jour, dont 10,000 barils par jour d'essence, cette dernière n'a pratiquement pas été importée au Canada depuis le début de l'année. J'ai déjà fait remarquer qu'en avril l'Office avait contacté tous les raffineurs susceptibles de vendre leurs produits à l'exportation. L'Office a demandé et obtenu l'assurance que le produit ne serait pas exporté au détriment du marché intérieur. J'insiste encore sur le fait que les chiffres des exportations de mars indiquent une expédition importante plus un certain nombre de ventes en disponible plus modestes. Or, je le répète, on prévoit que ce chiffre sera légèrement inférieur au mois d'avril.

• (1710)

**M. Douglas:** Puis-je poser une question au ministre? Les chiffres qu'il vient de citer m'intéressent particulièrement et je les ai d'ailleurs sous les yeux. Le ministre ne s'inquiète-t-il pas du fait que, tandis que nos exportations d'essence ont tellement monté, nos importations ont presque cessé? Est-ce que cela ne va pas entraîner une situation grave obligeant à rationner l'essence cet été?

**M. Macdonald (Rosedale):** Il est certain que la question mérite d'être étudiée. Toutefois, il n'y a point à ma connaissance de pénurie sérieuse pour le moment, mais je dois convenir avec l'honorable député que si à l'avenir les raffineurs canadiens ne réduisent pas sérieusement leurs exportations, le marché canadien risque certainement de connaître une situation beaucoup plus précaire, particulièrement en cas d'accident de raffinerie ou d'accroissement anormal de la demande actuelle, ce qui rendrait l'alimentation de l'Est du Canada surtout très problématique. Je reconnais qu'avec la réduction actuelle des importations de produits pétroliers raffinés, il faudrait veiller à conserver le plus possible de nos propres produits raffinés pour le marché canadien. Il est certain que nous irions ainsi apparemment à l'encontre de la politique élaborée pour essayer de trouver un marché à nos produits raffinés. Je peux dire que nous espérons que nos démarches non officielles auprès des raffineurs nous permettront d'atteindre cette fin mais je répète que, dans le cas contraire, le gouvernement devra prendre des mesures similaires à celles qu'il a prises relativement aux exportations de pétrole brut.

Le second aspect de la motion présentée par le député concerne une restructuration—c'est mon point de vue—du marché canadien du pétrole, étant donné les changements importants qui se sont produits à l'extérieur depuis que la politique nationale du pétrole a d'abord été annoncée par le gouvernement dirigé par le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) en 1961. Je pense qu'il pourrait être utile de réfléchir un instant sur la nature du système instauré à cette époque et sur les motivations du gouvernement d'alors. L'industrie canadienne du pétrole se trouvait alors—et nous parlons de producteurs de pétrole et de gaz naturel de l'Ouest du Canada—dans la situation d'un marché favorable à l'acheteur, où le pétrole et le gaz naturel avaient difficilement accès au marché américain à des prix raisonnables. Pour cette raison, les gouvernements de la fin des années 50 et du début des années 60 ont cherché à créer au Canada des régimes grâce auxquels le pays serait approvisionné à partir de sources canadiennes, pour deux raisons: d'une part, procurer aux producteurs des marchés et, d'autre part, assurer des sources aux consommateurs.

Avec le temps, et particulièrement au cours de la dernière décennie, la situation a changé et on est passé d'un marché favorable à l'acheteur à un marché favorable au vendeur. Je crois que la politique nationale du pétrole a